



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique, au titre des dispositions des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau), et portant sur la demande d'autorisation concernant l'épandage des boues stabilisées et hygiénisées issues de la station d'épuration de Bénéchou, se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 11 septembre 2017 à 9h au vendredi 13 octobre 2017 à 16h30 inclus, sur le territoire des 32 communes supportant une ou plusieurs parcelles intégrées au plan d'épandage (Agen-d'Aveyron, Baraqueville, Bertholène, Boussac, Cabanès, Calmont, Camjac, Cassagnes-Bégonhès, Castanet, Comps-la-Grand-Ville, Druelle, Flavin, Gramond, La Loubière, La Selve, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Montrozier, Moyrazès, Naucelle, Olems, Onet-le-Château, Pont-de-Salars, Quins, Rodez, Saint-Christophe-Vallon, Sainte-Juliette sur Viaur, Sainte-Radegonde, Salles-la-Source, Salmiech, Tauriac-de-Naucelle, Trémouilles).

M. Claude OLIVIER, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, a été désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Rodez.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies de Rodez, Comps-la-Grand-Ville, Flavin ou Naucelle sous format papier et dans les 28 autres mairies sous format numérique. Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante : Rodez Agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12 000 RODEZ du lundi au jeudi : 8h30-12h00 14h00-17h00 et le vendredi : 8h30-12h00 14h-16h00 et publié sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet dans les 32 mairies ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête située à la mairie de Rodez ;
- versées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : <https://www.registredemat.fr/epandage-boues-Benechou>
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :

Rodez	lundi 11 septembre 2017 de 9h à 12h
Comps-la-Grand-Ville	mardi 19 septembre 2017 de 9h à 12h
Flavin	mercredi 27 septembre 2017 de 14h à 17h
Naucelle	jeudi 5 octobre 2017 de 9h à 12h
Rodez	vendredi 13 octobre 2017 de 13h30 à 16h30

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : Monsieur le Président, Rodez Agglomération, 1 place Adrien ROZIER, 12000 Rodez, à l'attention de M. Nicolas CHARLES. Tél : 05 65 73 83 61- Courriel : nicolas.charles@agglo-grandrodez.fr

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les 32 mairies, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT - service biodiversité eau et forêt - 9 rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370 - 12033 RODEZ Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le 10 juillet 2017

L'adjoint au chef du service biodiversité eau et forêt

Serge BOUTELLER